

SEANCE DU VENDREDI 7 JANVIER 2022
--

L'an deux mil vingt-deux, le sept janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean MICHEL, maire. Convocation en date du 27 décembre 2021.

Présents : Philippe LEVEAUX, Jérôme LAINE, Marie-Pierre MIGNON, Maurice ENGELMANN, Grégoire MAZZINI, Michel BACARISSE, Gérald MABILE, Jérôme MIART,

Absents excusés : Xavier CULEUX, Jacky LESUEUR qui donne pouvoir à Jean MICHEL.

Secrétaire de séance : Jérôme LAINE.

1 - DELIBERATIONS.

n° 1 - CCUGR - Attribution de fonds de concours - Fonds de soutien aux investissements communaux - Signature de la convention.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 18/2021 par laquelle les membres du conseil ont décidé de déposer une demande de subvention auprès de la CCU du Grand Reims au titre du fonds de soutien aux investissements communaux pour les travaux d'agrandissement de la mairie et réfection de sa façade (même bâtiment). Le conseil communautaire du Grand Reims dans sa séance du 16 décembre 2021 a décidé d'attribuer à la commune la somme de 49 300.65 € et a fait parvenir en mairie une convention d'attribution qui doit être retournée à la communauté urbaine, revêtue de la signature de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le maire à signer cette convention.

Numéro 2 : Echanges sur le choix du projet de sécurisation de la rue Laurent Lainé

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les plans et devis leurs ont été envoyés par mail en amont de la réunion. 3 solutions sont étudiées.

Solution 1 - 2 plateaux ralentisseurs avant et après le carrefour rue Laurent Lainé/chemin du Mt d'Or/rue de l'Eglise. Cela impose d'élargir la route. Le CIP NORD préconise un seul ralentisseur à cause des nuisances ainsi que la mise en place de chicanes.

Solution 2 - 1 seul plateau central mais on doit détruire un certain nombre de travaux réalisés dernièrement.

Solution 3 - mise en place de chicanes. Le CIP Nord préfère cette solution qui est également la moins chère. Il est prévu également de créer un trottoir de la rue de l'Eglise vers Sapicourt le long de la ferme jusqu'au porche.

La création du trottoir est prévue sur les trois solutions.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés choisi le plateau central sans la mise en place du stop chemin du Mt d'Or (priorité sur la rue Laurent Lainé) ainsi que la création du trottoir.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés moins 1 abstention (Michel BACARISSE qui approuve la mise en place de chicanes mais trouve excessif le nombre) souhaite également la mise en place de 6 chicanes.

Mr le maire se charge de contacter le CIP Nord afin d'obtenir leur avis sur la solution choisi.

n° 2 - Choix du projet de sécurisation de la rue Laurent Lainé sur Sapicourt.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les trois projets de sécurisation de la rue Laurent Lainé sur Sapicourt. Il rappelle que les plans et devis ont été envoyés en amont de la réunion à chaque membre du conseil.

Après échanges,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le projet de la solution n° 2 : création d'un plateau central au carrefour de la rue de l'Eglise, Laurent Lainé et chemin du Mont d'Or, avec la création d'un trottoir rue Laurent Lainé du numéro 15 au numéro 17 (le long de la propriété Smett).

Le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention,

Adopte le projet de pose de 4 chicanes entre la rue de l'Eglise et le chemin de Treslon.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 74 297 € HT.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables liées à ces choix.

n° 3 - Demande de subvention au titre de la DETR pour la sécurisation de la rue Laurent Lainé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la possibilité d'obtenir une subvention au titre de la DETR pour le projet de sécurisation de la rue Laurent Lainé sur Sapicourt. Le conseil municipal a adopté le projet de sécurisation de la rue Laurent Lainé par la création d'un plateau ralentisseur et d'un trottoir ainsi que la pose de 4 chicanes pour un montant estimatif de 74 297 € HT soit 89 156.40 € TTC. Une demande de subvention sera également déposée auprès du département au titre des amendes de police.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a adopté le projet par délibération 2/2022,

Le conseil municipal après en avoir délibéré sollicite l'aide l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Montant de l'opération	100 %	74 297,00 € HT
DETR	40 %	29 718,80 €
Département amendes de police	20 %	14 859.40 €
Fonds propres communaux	40 %	29 718.80 €

AUTORISE et CHARGE le maire de déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux sus cités.

n° 4 - Demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux de sécurisation de la rue Laurent Lainé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Département au titre DES AMENDES DE POLICE pour le projet de sécurisation de la rue Laurent Lainé sur Sapicourt. Le conseil municipal a adopté le projet de sécurisation de la rue Laurent Lainé par la création d'un plateau ralentisseur et d'un trottoir ainsi que la pose de 4 chicanes pour un montant estimatif de 74 297 € HT. Une demande de subvention sera également déposée auprès de la préfecture au titre de la DETR.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Ces travaux seront donc financés par le département et la préfecture de la Marne ainsi que par autofinancement de la commune.

AUTORISE et CHARGE le maire de déposer une demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour les travaux sus cités.

n° 5 - Autorisation de dépôt de permis de construire pour l'agrandissement de la mairie de la salle de la mairie et de la rénovation de la façade.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension de la salle de la mairie ainsi que la réfection de sa façade votée par le conseil municipal lors d'une précédente réunion. Les plans définitifs ont été envoyés à tous les conseillers en amont de cette réunion. Il demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ces plans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE et CHARGE le maire de signer et de déposer la demande de permis de construire pour l'agrandissement de la salle de la mairie.

2 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Fibre : La fibre devrait arriver en janvier mais il s'avèrerait que se soit plutôt fin février A suivre.

Terrain TDF : La régularisation de la vente chez le notaire a été effectuée, la somme est sur le compte de la commune au trésor public.

Noyer au city-sport : le maire informe les conseillers que le conseil des différents élagueurs venus sur place, est de procéder à l'abattage de cet arbre malade. Le conseil décide l'abattage.

A.S.A : Le maire informe le conseil sur la signature d'une convention avec l'A.S.A afin de procéder au paiement de factures de fonctionnement de cette dernière jusqu'à ce que les premiers versements des membres de l'A.S.A soient effectués à savoir fin 2022. Après cette date, seul le versement de l'indemnité de la secrétaire de l'A.S.A continuera à être versée par la commune, ceci afin d'éviter la création d'un identifiant URSSAF, IRCANTEC, DSN L'A.S.A remboursera tous les paiements de factures de fonctionnement effectués par la commune auprès de cette dernière pour la fin de l'année 2022, et une fois par an en fin d'année pour l'indemnité de la secrétaire. Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette convention. Cette dernière sera soumise lors d'un prochain conseil municipal pour vote.

Colis des anciens : Ils seront pratiquement identiques à ceux offerts l'année dernière.

Cimetière : Marie-Pierre MIGNON se charge de contacter les entreprises capables de réaliser une fresque sur le mur du cimetière (il ne s'agit pas de TAG).

Panneaux photovoltaïques : Pas de nouvelles pour le moment

Séance levée à 22 h 45

Jean MICHEL

Philippe LEVEAUX

Gérald MABILE

Michel BACARISSE

Xavier CULEUX

Maurice ENGELMANN

Jérôme LAINE

Jacky LESUEUR

Grégoire MAZZINI

Jérôme MIART

Marie-Pierre MIGNON